



Dre Badia Issa-Chergui
Association des pathologistes du Québec
2, Complexe Desjardins, porte 3000
C. P. 216, succ. Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1G8

Objet : Modalités de récupération et de versement – exercice du compte à compte

Madame la présidente,

Je donne suite à la lettre qui vous a été transmise le 5 juillet dernier par Dre Diane Francoeur, présidente de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, concernant les modalités de récupération et de versement de l'exercice du compte à compte. La présente a pour but de vous fournir le montant exact de la récupération à venir pour votre association.

Rappelons que lors de l'Assemblée des délégués extraordinaire tenue le 11 février 2019, il a été notamment résolu de procéder à une récupération de 0,5 % de la masse monétaire projetée de chacune des associations de façon à compléter les correctifs requis. Cette récupération de 0,5 % résulte en un ajustement additionnel au montant de 553 455 \$ pour votre association.

Ainsi, le montant de 0 \$ communiqué initialement pour votre association résulte en une récupération de 553 455 \$ après ajustement.

Nous vous rappelons que seules les modifications monétaires sans changements de libellés seront considérées. Ainsi, vous pourrez procéder à une modification de tarif, une abolition de codes d'actes ou une modification des incitatifs au mode mixte, mais pas aux changements de règles, contextes ou libellés. Nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir les modifications souhaitées d'ici le 15 août 2019 à l'adresse électronique suivante :
a72fe6f3.FMSQ.onmicrosoft.com@amer.teams.ms

Nous demeurons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame la présidente, nos salutations les meilleures.

La directrice des Affaires économiques,

Isabelle Girard, MD, FRCSC